

**RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION
DE CONDUCTEUR DE TAXI ET CONDUCTEUR DE VTC
PYRENEES-ORIENTALES**

- SESSION MAI 2018-

NUMERO DE DOSSIER	NOM PRENOM	RESULTAT
40047	ARNAULT Magaly	ADMIS
33274	AUTEZA Olivier	ADMIS
32537	BARREIRA Fernando	ADMIS
39926	BEDJAOUI Mohammed	ADMIS
37677	BEGUE Rémy	ADMIS
37662	BENADDA Abdelkader	NON ADMIS
38926	BIETRY Arnaud	NON ADMIS
37363	BOURGET Pierre	ADMIS
34793	CAREL Vincent	ADMIS
32932	CASTILLO Cécile	NON ADMIS
38412	DARNAUD Kevin	ADMIS
34006	DE LA ORDEN Sophie	ADMIS
39681	DOUAIFIA Rida	ADMIS
39719	DOUVENOT Karine	ADMIS
38404	FITE Martial	ADMIS
39722	FONS Fabienne	ADMIS
38941	JEAN JULIEN Roland	NON ADMIS
40271	KADDOURI Abdelouhad	ADMIS
221000000065PA1	KARAANI Fethi	NON ADMIS
37630	KAWINSKA Mehdi	ABSENT
28154	LECLERCQ Olivier	ADMIS
36935	MARTIN Jean-Christophe	ADMIS
35694	MARTINEZ Laurent	ADMIS
27395	MEHENI Christophe	ADMIS
37466	MOLERO Florent	ADMIS
25917	MONTOYA Anne-Sophie	ADMIS
40249	NESSON Sylvie	ADMIS
38229	PARES Karine	ADMIS
40264	PARRA Magali	ADMIS
36805	PEREZ Christophe	ADMIS
37325	RUFFO Pascal	ADMIS
38540	SEMANAZ Rachel	ADMIS
31961	SORLI Mélanie	ADMIS
37857	SOUNAD Karim	ADMIS
35789	SUGER Frédéric	ADMIS
35583	TOLEDO Ludovic	ADMIS
32744	VERA Jean	ADMIS

LES CANDIDATS ADMIS à l'examen sont invités à adresser **exclusivement par courrier** leur dossier de demande de carte professionnelle à la **Préfecture des Pyrénées-Orientales** :

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE TAXI :**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI :

- L'imprimé de demande de carte professionnelle renseigné, daté et signé
- La copie de l'attestation d'aptitude professionnelle de conducteur de taxi,
- La copie de l'attestation de suivi d'une formation PSC niveau1 délivrée depuis moins de 2 ans
- La copie recto-verso de votre carte d'identité ou passeport, ou carte de séjour en cours de validité,
- La copie recto-verso du permis de conduire,
- La copie du certificat médical vous reconnaissant apte à la conduite (cerfa n°14880*01) délivré par un médecin agréé avec mention « Taxi » cochée, **(il est obligatoire de fournir les 2 volets du certificat médical)**
- 2 photographies d'identité format 35/45mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- Un justificatif de domicile de -3 mois

Votre demande va générer l'attribution de la nouvelle carte professionnelle sécurisée. Ce nouveau modèle de carte nécessite obligatoirement de recueillir un spécimen de votre signature sur un formulaire spécifique.

Afin de finaliser votre dossier, ne pas oublier d'indiquer sur la demande un numéro de téléphone et une adresse courriel, pour la prise de rendez-vous et de joindre à votre dossier une enveloppe, à vos nom et adresse, affranchie au tarif recommandé avec accusé réception pour l'envoi de votre carte

Votre dossier doit être adressé exclusivement par courrier à l'adresse suivante

**Préfecture des Pyrénées-Orientales
BRGE – Professions réglementées – Taxi
24 quai Sadi Carnot
66000 PERPIGNAN**

▪ **POUR LA CARTE PROFESSIONNELLE VOITURE DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UNE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VTC :

- L'imprimé de demande de carte professionnelle de conducteur Voiture de Transport avec Chauffeur renseigné, daté et signé
- Le permis de conduire en cours de validité pour la catégorie B et non affecté par le délai probatoire prévu à l'article .L.223.1 du code de la route . (copie recto-verso)
- Les documents attestant que le demandeur remplit l'une des conditions d'aptitude professionnelle ; (copies)
- Le volet 2 de l'examen médical d'aptitude physique favorable délivré par un médecin agréé avec mention exclusive VTC (Cerfa n 14880*01 téléchargeable sur le site www.pyrenees-orientales.gouv.fr) en application de l'article R 221-10 du code de la route (original)

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture EDF, facture téléphone fixe ou portable. ; copie) ; Si vous êtes hébergé : justificatif de domicile de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie recto verso de la pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant.
- 2 photographies d'identité de face et récentes au format 34/45 mm sur fond uni (fond blanc interdit)
- pièce d'identité (ou carte de séjour pour les étrangers) en cours de validité ; (copie recto verso)
- copie de l'extrait d'acte de naissance avec filiation.

L'imprimé dûment renseigné, accompagné des documents demandés, devra être adressé impérativement par courrier à :

**Préfecture des Pyrénées-Orientales
Direction de la Citoyenneté et de la légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Elections
Professions réglementées
24 quai Sadi Carnot – 66951 PERPIGNAN CEDEX**

LES CANDIDATS NON ADMIS à l'examen **doivent s'inscrire sur la plateforme numérique** (www.examentaxivtc.fr) pour se présenter à nouveau à l'examen.